



PERMIS SPÉCIFIQUE ESPACE CLOS –
RADIOPROTECTION RÉSERVOIR BARYTE AUX
ANODES

permis : _____

URGENCE 3333

AFFICHER TOUS LES PERMIS SUR LES LIEUX DES TRAVAUX

APPLICATION

Ce permis s’applique **lorsqu’une partie du corps entre à l’intérieur du réservoir de baryte aux anodes**. La fiche d’espace clos ainsi que le plan de sauvetage doivent être annexés à ce permis.

SECTION 1 – INFORMATION GÉNÉRALE

Numéro de l’espace clos : TH7A 106	Numéro de la fiche d’espace clos : 2725
Nombre de travailleurs autorisés à entrer : _____	Durée estimée des travaux : _____
	Durée réelle : _____

Série de jauge nucléaire : **B-1374**

SECTION 2 – VÉRIFICATION AVANT TRAVAUX

Générales	OUI	NON	N/A
Toutes les mesures de contrôle identifiées sur la fiche d’espace clos sont mises en place.	☐	☒	☐
S’assurer de récupérer un radio “observateur de garde” à la sûreté. Dans le cas où un travailleur doit exécuter ces travaux seul, il va devoir suivre la procédure de travailleur seul (SEC-PO-0037). Au 30 min le travailleur communique avec la sûreté.	☐	☒	☐
S’assurer que tous les intervenants ont eu la formation H1064 et sont autorisés à être sur les lieux avant le début des travaux.	☐	☒	☐
La délimitation de la zone (3 mètres) et l’étiquette empêchant l’accès à l’espace clos aux personnes non autorisées sont installées.	☐	☒	☐
Indiquer le nom des intervenants à la fin du permis, et s’assurer qu’un intervenant porte un dosimètre.	☐	☒	☐
Sécurisation de l’équipement par cadénassage. (Si vous devez vider le réservoir, assurez-vous de cadénasser la jauge avant de le vider).	☐	☒	☐
L’espace clos a été nettoyé et lavé.	☐	☒	☐
Toutes les personnes sont-elles conscientes que le temps d’exposition à moins d’un mètre doit être réduit au minimum (principe ALARA soit temps, distance et blindage).	☐	☒	☐
Utilisation de produit chimique			
La fiche de données de sécurité est sur place s’il y a introduction d’un produit chimique (SIMDUT).	☐	☒	☐
Le produit est approuvé par la fonderie (disponible dans notre logiciel SIMDUT) # de Fiche _____	☐	☒	☐
Travail à chaud			
J’ai pris connaissance du permis de travail à chaud et j’ai établi les mesures de contrôle requises.	☐	☒	☐

SECTION 3 – PRISE DE MESURES

Nom du travailleur effectuant les mesures :
du Tracerco : INST _____ Date d’étalonnage (max 1 an) : _____

1. Mesurer les taux de radiations hors zone afin de valider le bon fonctionnement du Tracerco au-delà de 3m : _____ uSv/h
(Doit être de l’ordre 0.1 et 0.4 uSv/h)

2. Veuillez inscrire les valeurs mesurées lors du cadénassage de la jauge nucléaire :
(Ces valeurs sont indiquées sur la fiche de cadénassage).

- Obturateur ouvert : _____ uSv/h
- Obturateur fermé : _____ uSv/h

Lorsque l’obturateur est fermé, on devrait s’attendre à une diminution, si ce n’est pas le cas, veuillez contacter un membre de la prévention.



3. Mesurer dans l’espace clos avec le Tracerco relié à une corde en veillant à ce qu’aucune partie du corps ne pénètre dans l’espace clos. La mesure doit être prise à l’endroit où toute personne pourrait se retrouver. Cette mesure doit être prise avant que le premier travailleur n’entre une partie de son corps à l’intérieur (Doit être inférieur à 50uSv/h).
- Valeur mesurer dans l’espace clos : _____ uSv/h
 - Heure : _____

SECTION 4 – APPROBATION

Demandeur :	Nom (en lettres moulées) :	Signature :
Responsable de travaux :	Nom (en lettres moulées) :	Signature :

SECTION 5 – OUVERTURE DU PERMIS

Autorisation de la sûreté reçue afin d’ouvrir le permis d’espace clos : ☐ OUI		
Confirmer avec la sûreté que le travailleur doit se rapporter aux 30 min : ☐ OUI		
Émission du permis :	Date :	Heure :

SECTION 6 – GESTION DES ENTRÉES / SORTIES DE L'ESPACE CLOS										
Chaque fois que l'espace clos est vide et laissé sans surveillance (pauses, dîners, changements de quart, évacuation, etc.), le travailleur autorisé avise la Sûreté et met un ruban rouge afin d'interdire l'accès.										
Dans le cas où un travailleur doit exécuter ces travaux seul, il va devoir suivre la procédure de travailleur seul (SEC-PO-0037). Au 30 min le travailleur communique avec la sûreté.										
Au retour, avant d'autoriser les travailleurs à pénétrer dans l'espace clos, les travailleurs autorisés s'assurent de :										
1. Mesurer dans l'espace clos avec le Tracerco relié à une corde en veillant à ce qu'aucune partie du corps ne pénètre dans l'espace clos. La mesure doit être prise à l'endroit où toute personne pourrait se retrouver. Cette mesure doit être prise avant que le premier travailleur n'entre une partie de son corps à l'intérieur (Doit être inférieur à 50uSv/h).										
Valeur mesurer dans l'espace clos : _____ uSv/h Heure : _____ Valeur mesurer dans l'espace clos : _____ uSv/h Heure : _____ Valeur mesurer dans l'espace clos : _____ uSv/h Heure : _____ Valeur mesurer dans l'espace clos : _____ uSv/h Heure : _____ Valeur mesurer dans l'espace clos : _____ uSv/h Heure : _____ Valeur mesurer dans l'espace clos : _____ uSv/h Heure : _____										
Heure :	Signature du travailleur effectuant les mesures :									
Heure :	Signature du travailleur effectuant les mesures :									
Heure :	Signature du travailleur effectuant les mesures :									
Heure :	Signature du travailleur effectuant les mesures :									
Heure :	Signature du travailleur effectuant les mesures :									
<i>* La première personne qui entre dans l'espace clos doit s'assurer que l'état intérieur de l'espace clos est sécuritaire avant le début des travaux (attention aux chutes d'objets)</i>										
Prénom, nom (Lettres moulées)		Formé (Oui/Non)	Heure		Heure		Heure		Heure	
			Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
			:	:	:	:	:	:	:	:
			:	:	:	:	:	:	:	:
			:	:	:	:	:	:	:	:
			:	:	:	:	:	:	:	:
			:	:	:	:	:	:	:	:
			:	:	:	:	:	:	:	:
			:	:	:	:	:	:	:	:
			:	:	:	:	:	:	:	:
			:	:	:	:	:	:	:	:
SECTION 7 – FIN DES TRAVAUX										
Fermeture de l'espace clos à la sûreté : ☐ OUI			Heure : _____							
Le garde de sécurité a été remis en place correctement : ☐ OUI (Garde grillagé empêchant l'accès intérieur du réservoir)										

Les documents suivants :

- **Fiche de cadenassage;**
- **Permis spécifique d'espace clos.**

Doivent absolument être remis à la prévention tout de suite après les travaux : hone.preventionnistes@glencore.ca